



## Divorce demandé par ma femme

Par **CatJu**, le **18/05/2016** à **11:46**

Bonjour,

Je viens de recevoir une lettre d'une avocate me précisant que ma femme demandait le divorce, qu'il fallait que je lui donne le nom de mon avocat sous 8 jours.

N'étant pas au courant j'ai prévenu ma femme que je ne prendrais pas contact avec cette avocate, celle-ci n'ayant pas à statuer sur ma vie privée.

Une question se pose : dois-je prendre tout de suite un avocat ? Dois-je attendre une convocation d'un juge avant ?

Je précise que ma femme a des revenus plus élevés que les miens, que l'on est en train de vendre notre pavillon et que nous avons un enfant de 20 mois.

Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **18/05/2016** à **13:23**

Bonjour,

un avocat n'a pas spécialement de pouvoir de vous obliger à quoique ce soit. Après, soit vous entrez en lutte contre votre futur ex-épouse (la fin est inéluctable !), soit vous voyez ce qu'elle propose et peut être y trouverez vous votre compte dans un divorce par consentement mutuel ? Un seul avocat suffit mais vous devez, elle et vous, être absolument d'accord sur tout !!

Par **CatJu**, le **18/05/2016** à **13:56**

Bonjour et merci pour vos conseils.

Le problème est que mon épouse ne veut pas m'en parler sans son avocate. Donc je ne sais même pas ce qu'elle veut exactement.

D'après vous, si je ne répons pas à cette avocate, c'est un juge qui va me convoquer ? Dois-je, alors, prendre un avocat pour y aller ? Mes moyens financiers sont un peu légers malheureusement.

Merci